

## Rapport de la commission sur le préavis n° 630/20

|                                               |                                                                                                                           |
|-----------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objet :</b>                                | Transformation et mise en conformité du sous-sol de l'Hôtel de ville                                                      |
| <b>Date et heure de la séance :</b>           | 31 mars 2021 à 19h30                                                                                                      |
| <b>Lieu de la séance :</b>                    | Salle du conseil de l'Hôtel de Ville                                                                                      |
| <b>Président(e) :</b>                         | Nicole Helfer                                                                                                             |
| <b>Membres de la commission présents :</b>    | Evelyne Perrin, Michel Maillefer, Pavel Pospisil et Olivier Reymond                                                       |
| <b>Membre(s) de la commission absent(s) :</b> | Personne                                                                                                                  |
| <b>Représentant(s) de la Municipalité :</b>   | Evelyne Perrinjaquet, François Payot, accompagnés de leurs Chefs de service respectifs, Eric Beauverd et Stéphane Silvani |

Madame la Présidente,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission a débuté par une visite du bâtiment, du galetas au sous-sol pour se faire une idée de la configuration des lieux actuels, et de la nature des travaux envisagés. La commission a pu poser de nombreuses questions durant cette visite, car si le rapport présente de nombreuses informations, d'autres n'y figurent pas.

Puis Mme la Municipale Evelyne Perrinjaquet retrace un bref historique sur le préavis et sur le fait que ce bâtiment est classé en note 2 au recensement architectural et qu'il fait partie de notre patrimoine. Il contribue également à la classification d'un des plus beaux villages de Suisse. Mme Perrinjaquet met l'accent sur la nécessité de mise en conformité du bâtiment pour obtenir un meilleur bilan énergétique et faire des économies à long terme, notamment en isolant les WC, et par l'apport de nouvelles fenêtres au rez et au 1<sup>er</sup> étage. L'ascenseur est un moyen impératif pour desservir tous les étages, et il favorisera les personnes à mobilité réduite, et répondra aux normes en vigueur.

M. Stéphane Silvani, Chef de Service, apporte également quelques remarques pertinentes sur la nécessité d'avoir des locaux adaptés et séparés pour le personnel avec des vestiaires et locaux de rangements fermés à clés, ainsi que sur le déplacement de la chaudière pour regrouper les locaux techniques de manière optimale.

M. le Syndic François Payot met l'accent sur l'aspect de conservation du bâtiment et de son adaptation à la réalité actuelle ; ainsi que sur le fait que le caveau pourrait avoir un rendement financier avec des locations. Le futur caveau serait utilisé par les conseillères et conseillers lors des apéritifs de fin d'année, et apporterait un confort aux employés lors de leur pause de midi. La partie non négligeable des rénovations est la continuité de l'escalier principal desservant l'accès du rez au sous-sol, actuellement masqué au public. Cela favoriserait une meilleure accessibilité et circulation à tous les locaux.

M. Eric Beauverd, Chef de service du bureau, a présenté et défendu l'atout important pour la conservation durable des archives que constituerait l'agrandissement du local d'archives actuel. Si celui-ci est assez récent, il est déjà trop petit pour stocker le reste des archives, qui sont conservées dans divers autres endroits.

## Rapport de la commission sur le préavis n° 630/20

Il nous parle également de la suppression du local actuel accolé à la Tour des Cordeliers afin d'y reconstruire un local à vélo pour les employés, et de restituer l'entrée côté lac pour les collaborateurs qui est condamnée aujourd'hui. Il apporte également un avis sur la petite cour semi-enterrée qui sera conçue entre le bâtiment et la ligne CFF pour dégager les fenêtres du sous-sol. Une seule porte-fenêtre sera posée et fera office de porte de sortie d'urgence en cas d'incendie, ainsi que trois fenêtres normales pour apporter de la lumière naturelle, ce qui fait défaut à l'heure actuelle.

La commission remercie tous les intervenants d'avoir répondu à leurs questions, et pour cette visite très parlante.

C'est forte de tous ces éléments que la commission constate que le sous-sol possède un bloc sanitaire à proximité du caveau et qu'il est nécessaire d'y faire des travaux, car en 2021 un minimum de confort est requis pour le personnel en raison des normes actuelles. D'autre-part, sans ascenseur jusqu'au sous-sol, les personnes à mobilité réduite ne peuvent y avoir accès. La commune ne peut donc pas donner de l'emploi à une catégorie de personne en raison de l'accès à ces locaux.

De plus, l'absence d'ascenseur rend les déplacements du matériel moins aisés. De ce fait, l'ascenseur est plus que nécessaire. Il favorisera également le stockage dans le galetas non utilisé actuellement. Il permettra aux personnes à mobilité réduite d'avoir accès aux salles de tous les étages, et apportera un confort aux locataires du second étage.

Cet ascenseur respectera les normes et s'intégrera dans l'espace qui lui est dédié sans dénaturer le caractère historique du lieu. La Tour des Cordeliers pourra ainsi conserver son cachet actuel.

Toutefois, s'il incombe à la commune de conserver son patrimoine historique, des éléments de ce préavis ont paru être bien plus accessoires qu'absolument nécessaires, notamment pour les aménagements du sous-sol.

Pour les différents motifs évoqués ci-dessous, la commission à l'unanimité, recommande aux conseillères et conseillers communaux de renvoyer ce préavis en Municipalité, afin qu'il soit réétudié.

1. Nous n'avons pas besoin d'une autre salle dans le sous-sol du bâtiment car la commune en dispose en suffisance, que ce soit au sein même de l'Hôtel de ville avec la salle du Conseil, la salle de Justice, la salle de la Municipalité et la salle de Conférence.

Ailleurs dans le bourg de Grandson avec la salle des Quais qui peut être fractionnée, le caveau des Vignerons, le refuge de tête Noire, le réfectoire du nouveau Centre Sportif, et les Cloîtres, sans compter quelques locaux privés. Il n'y a donc pas d'urgence fondamentale à créer une énième salle de conférence.

2. La pertinence d'engager des travaux d'une certaine importance uniquement pour gagner de la lumière durant le peu de temps où ces locaux sont occupés (environ 1h30 par jour) n'est pas fondamentalement établie.
3. Dans une volonté de conservation du patrimoine, la disparition du caveau, lieu historique et typiquement Vaudois constituerait une perte certaine. Nous souhaitons conserver cet endroit plein de cachet, même s'il n'est pas ouvert au public.
4. La commission s'oppose également à la terrasse, car celle-ci par sa proximité avec la ligne CFF, pourrait entraîner un certain nombre de travaux et imprévus. Bien que la commune se soit approchée des CFF, la réponse donnée n'est pas satisfaisante. Ceux-ci ont répondu qu'ils n'entreraient pas en matière tant que la procédure ne serait pas plus avancée. Un coût supplémentaire grèverait les finances de la commune si les CFF nous contraignaient à faire un mur de soutènement. Ceci n'est à l'heure pas pris en compte dans le budget du préavis.
5. La fouille et la création d'un mur de soutènement visant à créer la terrasse semi-enterrée pourrait nous faire découvrir d'éventuels vestiges archéologiques ou tombes médiévales en raison de la proximité de la Tour des Cordeliers dédiée aux geôles de l'époque. Les coûts liés à de potentielles fouilles archéologiques ne sont également pas pris en compte dans le préavis.



## Rapport de la commission sur le préavis n° 630/20

6. Le rapport fait mention d'éventuelles subventions pour le renforcement énergétique ; mais M. le Syndic François Payot n'a pas été en mesure de nous dire le montant des subventions qui pourraient être apportées en déduction, et il n'est pas optimiste sur le montant de celles-ci !
7. Le montant des travaux envisagés de Fr. 1'950'000.00, représente le 10% du budget 2021.

### Remarque de la commission :

La commission relève par ailleurs que le titre du Préavis est inadéquat peut induire en erreur sur la nature des travaux envisagés, car seul 53% des coûts concerne le sous-sol en y incluant le caveau.

La commission unanime enjoint les membres du Conseil à renvoyer ce dossier pour une nouvelle étude à la Municipalité en tenant compte des motifs indiqués, et en abaissant le coût effectif aux simples travaux de mise en conformité et d'assainissement du bilan énergétique. En effet, la commission préfère que la Municipalité revienne avec un projet global, car les Municipaux et Chefs de service présents ont insisté sur la très grande interconnexion de tous les éléments de ce préavis. Ainsi, il n'a pas été jugé possible de simplement « couper » dans les propositions faites, par craintes de créer des incohérences.

La commission ad hoc, considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour, propose à l'ensemble des conseillères et conseillers du Conseil Communal de Grandson, de renvoyer à la Municipalité le préavis 630/20 pour une nouvelle étude.

La Présidente de la commission &  
Rapporteuse



Nicole Helfer